



SOMMAIRE

UN CENTRE BOURG DYNAMIQUE ET SECURISE	3
OBJECTIF : REDYNAMISER LE CENTRE BOURG	3
OBJECTIF : SECURISER LE CENTRE BOURG	4
UN CADRE DE VIE DE QUALITE	5
OBJECTIF : PROTEGER L'AGRICULTURE	5
OBJECTIF : PRESERVER LE CARACTERE RURAL	5
UN DEVELOPPEMENT REFLECHI A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE	6
OBJECTIF : REUSSIR L'INTERCOMMUNALITE	6



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable expose la politique urbaine de la commune. Il est constitué d'orientations d'aménagement et d'urbanisme générales qui visent à concilier développement communal et mode de vie local.

Le projet de politique urbaine de la commune de Fréville s'appuie sur l'expérience acquise. Face au projet de planification du Plan d'Occupation des Sols arrivé à terme, les élus, via l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, ont souhaité continuer à accueillir de nouveaux habitants. Au vu du diagnostic sécurité réalisé par la DDE de Pavilly, l'objectif premier de la commune de Fréville a été de redynamiser le centre bourg tout en assurant sa traversée sécurisée. Stationner et circuler en toute sécurité permettra ainsi au minimum de conserver la diversité des commerces et des services, nécessaires à l'accueil de nouveaux arrivants.

Du fait des projets déjà réalisés au cours de ces quinze dernières années, la commune de Fréville continue de faire l'objet de nombreuses demandes en matière de logements de la part d'une population qui souhaite bénéficier autant des avantages de la ville que ceux de la campagne. Du fait de sa situation géographique et de sa desserte routière, la commune de Fréville est à proximité de pôles urbains qui concentrent les emplois et les services : elle est donc en mesure de répondre aux attentes de la population à venir.

La population qui s'installe à Fréville recherche avant tout un cadre de vie rural, offrant un mode de vie de qualité, dans un paysage agréable, sans nuisance importante.

Toutefois, le développement des communes périurbaines se fait souvent au détriment de la ruralité originelle, des activités agricoles, de l'économie de l'espace... les logiques urbaines s'imposent souvent aux logiques agricoles de l'espace rural. Une forte pression foncière fragilise l'agriculture, le foncier devient une ressource convoitée. En révisant son document d'urbanisme, et à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les élus de Fréville réaffirment leur volonté d'organiser une croissance communale qui répond à des critères de développement économe et durable de l'espace. Pour ce faire, ils ont pris soin de ne définir des zones à urbaniser qu'en périphérie immédiate du bourg. Toutes ces zones ont fait l'objet d'une réflexion concernant leur desserte sécurisée tant pour les automobilistes que pour les piétons.



UN CENTRE BOURG DYNAMIQUE ET SECURISE

OBJECTIF : REDYNAMISER LE CENTRE BOURG

Le dynamisme d'un bourg est lié tant aux activités économiques...

CONSTATS :

- Face à l'augmentation de la circulation automobile et du fait de la configuration spatiale du centre bourg, le petit commerce de proximité pâtit quelque peu de la faible offre en matière de stationnement. Les places situées devant la mairie sont essentiellement occupées par les personnels administratifs (employés de la mairie, de l'école, du syndicat de bassins versants...) pendant toute la journée.

PROJETS :

- Créer des espaces en centre bourg pour accueillir des places de stationnement propices à l'arrêt spontané des clients potentiels de l'ensemble des commerces, activités artisanales et services.

Orientation d'aménagement :

Les élus ont défini des emplacements réservés le long de la VC 10 pour créer de nouvelles places de stationnement destinées aux personnels administratifs de Fréville et ce, afin de libérer les places actuelles qui font face aux différents commerces et services.

...Qu'aux activités sportives

CONSTATS :

- Les habitants de Fréville disposent de terrains de football et d'un terrain de tennis. La venue d'une nouvelle population peut être la source de nouvelles demandes que les élus entendent satisfaire dans la limite de leur capacité.

PROJETS :

- Créer un nouvel équipement public à vocation sportive



OBJECTIF : SECURISER LE CENTRE BOURG

CONSTATS :

- Le bourg originel de Freville s'est développé autour du point de convergence des RD 5, 20 et 22. Aujourd'hui, il concentre près de 80% du bâti. Véritable entité marquée au cœur du territoire communal, il est le lieu de passage obligé des trafics de desserte et de transit. Le diagnostic de sécurité routière, réalisé par la DDE de Pavilly à la demande des élus, a mis en évidence des dysfonctionnements de la circulation tant au niveau des entrées de ville que dans la traversée du bourg.

PROJETS :

- Aménager les entrées de ville afin que les automobilistes perçoivent le changement d'environnement et respectent les limitations de vitesse
- Créer et réhabiliter les cheminements piétonniers

Orientation d'aménagement :

Les élus ont pris soin de prévoir des liaisons piétonnes lors de la création de nouveaux quartiers afin qu'ils puissent s'intégrer au tissu bâti existant et assurer une desserte sécurisée jusqu'aux différents services, commerces et équipements publics.

Un emplacement réservé a également été défini afin de desservir les 15 logements en cours de construction au Sud-Ouest du bourg.

- Réorganiser le carrefour RD 5, 20 et 22 en modifiant éventuellement le régime des priorités comme préconisé dans le diagnostic sécurité
- Dévier une partie du trafic de desserte du carrefour RD 5, 20 et 22

Orientation d'aménagement :

La création du nouveau quartier au Nord du bourg dans la continuité du lotissement Antoine Corneille prévoit la création d'une nouvelle liaison routière entre la RD 20 et la VC 113 afin de desservir les nouveaux logements et dévier une partie du trafic de desserte du carrefour central.

Nota : Libérer les places de stationnement qui font face aux différents commerces et services (cf objectif précédent) permettra également de rendre la circulation automobile fluide le long de la RD 5.



UN CADRE DE VIE DE QUALITE

OBJECTIF : PROTEGER L'AGRICULTURE

CONSTATS :

- La commune de Fréville compte encore de nombreux centres d'exploitation pérennes repartis sur l'ensemble du territoire communal. Ces activités doivent impérativement pouvoir continuer à vivre et à évoluer.

PROJETS :

- Ne pas créer de nouvelles contraintes lors de l'ouverture de zones à l'urbanisation.

OBJECTIF : PRESERVER LE CARACTERE RURAL

CONSTATS :

- L'urbanisation s'est développée de manière concentrique autour du point de convergence des RD 5, 20 et 22. Ce développement s'explique dans un premier temps par la présence des axes de communication et des réseaux dont notamment l'assainissement vanne, puis par la planification de développement du Plan d'Occupation des Sols dans les années 90. A ce jour, la commune de Fréville est parvenue à doubler le parc de logements tout en conservant un territoire communal attrayant.

PROJETS :

- Continuer de développer le centre bourg en privilégiant le comblement des parcelles nues enserrées dans le bâti
- Développer les zones déjà urbanisées en permettant l'intégration du lotissement situé au « Nouveau Monde Sud » dont la localisation en dehors du périmètres bâti n'a pu se raccrocher au reste du village.
- Permettre un développement au Nord de la commune par l'implantation de zones d'urbanisation de taille moyenne.

Orientation d'aménagement :

Cette zone de développement est celle où il y a le plus d'enjeux tant pour l'accueil de nouveaux habitants que pour la réussite du développement du bourg. Les élus se sont donnés les moyens de maîtriser le foncier et ce, via la mise en place d'un droit de préemption urbain.



UN DEVELOPPEMENT REFLECHI A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

La commune de Fréville fait partie de nombreuses structures intercommunales et plus particulièrement, de la Communauté de Communes du Plateau Vert depuis sa création en décembre 2001. Dans l'esprit du développement durable, les élus savent que le développement communal dans les années à venir ne peut aboutir que s'il est conçu à l'échelle intercommunale

OBJECTIF : REUSSIR L'INTERCOMMUNALITE

CONSTAT :

- Une des compétences de la Communauté de Communes est la mise valeur de l'environnement et du patrimoine. Quelques chambres d'hôtes existent depuis peu à Fréville mais cela n'est pas suffisant.

PROJET :

- Privilégier et accroître le tourisme vert ensemble en permettant notamment la création de nouvelles structures d'accueil de touristes au sein du territoire communal.

CONSTAT :

- La commune de Fréville a été retenue comme site de développement économique.

PROJET :

- Maintenir les activités économiques ensemble en permettant notamment l'arrivée de nouvelles entreprises sur le territoire de Fréville.

CONSTAT :

- Partis du constat simple que toutes les communes de l'intercommunalité étaient toutes plus ou moins pourvues des mêmes équipements sportifs, les élus de Fréville souhaitent que les équipements à venir soient le fruit d'une réflexion intercommunale.

PROJET :

- Diversifier et partager les équipements socio-culturels et sportifs ensemble afin d'offrir un plus large panel de qualité et de proximité à tous les habitants de l'intercommunalité et ce, tout en réalisant des économies d'échelle.